

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danièle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 011-225/16/CT

■ Aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55 - Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire pour la ZAC des Florides à Marignane

Avis du Conseil de Territoire

DUFSV 16/14819/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Dans ce cadre, le Conseil de Territoire est saisi du rapport présenté ci-après :

La zone d'activités des Florides sur la commune de Marignane est identifiée comme un pôle d'intérêt métropolitain. Cette dernière est située à proximité des axes autoroutiers de la Métropole, à l'ouest de la ville de Marignane, le long de la D9 et de l'avenue Lino Ventura RD368 à Gignac-la-Nerthe.

Elle accueille des entreprises structurantes de la région PACA, caractérisées par une forte croissance. Aujourd'hui, on comptabilise plus de 1300 salariés sur la zone au sein d'entreprises dont le secteur d'activités est essentiellement axé sur l'aéronautique.

Ce parc d'activité ne dispose actuellement que d'un accès à la RD9 par le nord. Ce caractère d'entrée unique pose au problème majeur évident pour des entreprises dont la vocation est essentiellement la gestion des flux en lien avec les activités d'Airbus. Outre le caractère exigü de la RD9 et l'engorgement de cette dernière, le développement des entreprises de la filière aéronautique dont l'avantage concurrentiel est essentiellement accès sur les temps de livraison au consommateur final et le lien des entreprises entre elles au sein de ce cluster, est fortement contraint.

En outre, le secteur dit des Florides, Parc d'activités essentiellement consacré aux PME et PMI autour du HUB Airbus, est également en pleine phase de développement. A l'heure actuelle, cette zone n'est pas connectée à la RD368. Hors, avec la montée en puissance de ce parc d'activités, et au vu de la configuration initiale de ce site, les flux de poids lourds, dont on peut s'attendre à une augmentation, seront dirigés vers la D9 qui dessert actuellement une zone qui impose un transit via le centre ville. Il apparaît clairement que cette rue ne pourra assumer cette fonction durablement et que la liaison RD368-A55 sera à privilégier.

C'est pourquoi le dossier de réalisation de la ZAC intègre la réalisation de ce second rond-point.

Le projet qui sera soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique porte sur la réalisation d'un nouveau giratoire sur les communes de Gignac-la-Nerthe et de Marignane au Nord Ouest de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à proximité de la RD368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55.

L'aménagement de ce giratoire se fera sur des terrains classés UE3a au Plan Local Urbain de la commune de Gignac-la-Nerthe.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Les terrains sont limités par :

- Au Nord de la Zac des Florides commune de Marignane
- Au Sud-ouest par la parcelle AL007 – propriété privée
- Au Sud-est chemin de Carraire.

Dans le cadre des acquisitions foncières menées auprès des propriétaires impactés par le projet, entre autre, celle de la parcelle cadastrée AL007 n'a pas abouti.

De ce fait, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence devra poursuivre la maîtrise foncière des terrains en cause par voie d'expropriation et il est donc nécessaire d'engager les enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire.

C'est pourquoi en application des articles L11-1 et suivants et de l'Article R11-21 du Code de l'Expropriation il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Cote d'Azur les ouvertures de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et de l'enquête parcellaire visant à déterminer la cessibilité des propriétés impactées.

Le projet de délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence propose d'approuver ladite délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : « Aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55. Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire pour la ZAC des Florides à Marignane. »

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille-Provence :« Aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55. Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire pour la ZAC des Florides à Marignane ».

Présents	105
Représentés	30
Voix Pour	116
Voix Contre	0
Abstentions	19

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU
Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle
LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Elisabeth
PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER